



## Communiqué de presse de la FSU12

### Incendie du site industriel SNAM, Viviez

Un incendie s'est déclaré le 17 février dernier, dans un bâtiment du site industriel Société nouvelle d'affinage des métaux (SNAM), à Viviez. Le site de la SNAM est une installation classée SEVESO seuil haut. Alors qu'initialement il était annoncé 900 tonnes de batteries au lithium détruites, les autorités ont finalement précisé qu'il s'agirait de 1276 tonnes de batteries au lithium et de cadmium brûlées.

Le dernier communiqué de la Préfecture, paru le 23 février se veut rassurant et précise que « *(..) des mesures ont été réalisées à proximité de 3 écoles maternelles et primaires ciblées de Viviez et d'Aubin. Ces mesures sont parfaitement normales.* ».

Pourtant, dans un autre communiqué préfectoral paru le même jour, il est indiqué qu' « *Il est toujours recommandé pour les populations vulnérables ou sensibles à proximité du site (jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes présentant des pathologies respiratoires ou cardiaques) de réduire les activités physiques et sportives intenses en extérieur.* ». De telles consignes contradictoires ne peuvent qu'inquiéter la population et le retour à l'école - des personnels comme des élèves - ne peut se faire dans la sérénité.

En ce jour de rentrée de vacances scolaires, la FSU12 dénonce l'absence de communication ni de garantie émanant de la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) à destination des personnels, des élèves et de leurs familles. La FSU12 ne peut se satisfaire de l'absence d'informations concrètes et demande de la transparence sur les causes de cette catastrophe ainsi que les conséquences environnementales et les mesures sanitaires qui doivent être prises.

En de telles circonstances, la FSU12 déplore la disparition en 2020 de l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement (ONS) qui apportait une expertise en cas de risque majeur des établissements d'enseignement.

C'est pourquoi, la FSU12 a décidé de saisir la présidente, Directrice Académique (DASEN), de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT), afin d'obtenir des garanties et des réponses préventives et de protection aux nombreuses inquiétudes et interrogations soulevées. La FSU12 invite tous les personnels des écoles et établissements (enseignant.es, AESH, personnel territorial ...) à se rapprocher de la secrétaire de la FSSSCT ([sec.fssst12@ac-toulouse.fr](mailto:sec.fssst12@ac-toulouse.fr)) pour toutes questions relatives à l'accident.

Rodez, le 25 février 2024